

Accompagnement des acteurs économiques face aux tensions sur les approvisionnements et la hausse des prix de l'énergie : Les organisations professionnelles et les réseaux consulaires appellent les acteurs économiques à faire remonter leurs problèmes

**VOUS ÊTES CONFRONTÉS AUX RETARDS DE PAIEMENT,
VOUS CONSTATEZ DES COMPORTEMENTS ANORMAUX DE VOS CLIENTS OU FOURNISSEURS LIÉS AUX
TENSIONS SUR LES APPROVISIONNEMENTS ET L'ÉNERGIE,
VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS À REMBOURSER VOTRE PGE OU OBTENIR UN PRÊT :
FAITES APPEL AU MÉDIATEUR DES ENTREPRISES OU AU MÉDIATEUR DU CRÉDIT !**

Dans un contexte économique inflationniste, marqué par les tensions sur les approvisionnements et la hausse des prix de l'énergie, vos organisations professionnelles vous rappellent que le Médiateur des entreprises et le Médiateur du crédit sont à votre disposition.

Ces deux dispositifs publics gratuits et confidentiels vous accompagnent notamment pour faire face aux situations suivantes :

- Retards de paiement, modifications unilatérales et ruptures de contrat, délais de livraison allongés, prix fluctuants, pénalités de retard, hausse des prix de l'énergie... Contactez le Médiateur des entreprises à l'adresse suivante mediateur.des-entreprises@finances.gouv.fr
- Difficultés pour rembourser le Prêt Garanti par l'Etat ou pour obtenir un prêt bancaire... Saisissez le Médiateur départemental du crédit directement en ligne sur le site internet : <https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Vous pouvez également signaler votre problématique à la fédération professionnelle à laquelle vous adhérez ou la chambre consulaire de votre département

Un suivi régulier est fait depuis 2020 entre les médiateurs et vos organisations professionnelles sur tous ces sujets dans le cadre d'un comité spécifique nommé « Comité d'action sur les approvisionnements et les conditions de paiement ».

N'hésitez donc pas à saisir les médiateurs ou questionner vos interlocuteurs professionnels ou institutionnels, en cas de doute, plutôt que de rester démuné face à une difficulté.

À propos de la Médiation du crédit : La Médiation du crédit est adossée à la Banque de France ; elle est conduite sur tout le territoire, dans le respect des règles de confidentialité et du secret bancaire, par 105 Médiateurs du crédit qui sont les directeurs de la Banque de France en métropole et les directeurs des instituts d'émission en Outre-mer. Sa mission est de ne laisser aucune entreprise seule face à ses difficultés de financement avec une banque ou un assureur crédit. <https://mediateur-credit.banque-france.fr>